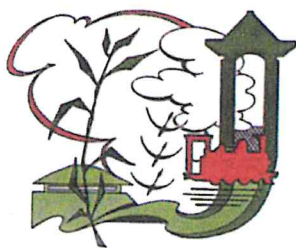


Commune de NOYELLES SUR MER



Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du 20 juin 2024 à 19 heures 00
À la Salle de réunions de la Mairie

Le vingt juin deux mille vingt quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyelles-sur-Mer, régulièrement convoqué le 14 Juin 2024, s'est réuni dans la salle de réunions sous la présidence de Monsieur Martial BALSAMO, Maire.

Présents: BALSAMO Martial - GALIANI Michel - POTIEZ Florence - HUNAUT Christian - BOUTTÉ Bertrand - RINCY Stéphanie - JOLIBOIS Gérard - LEFEBVRE Anne-Sophie - DE POURCQ Marine - ÉVRARD André - LELOIRE Didier.

Absents excusés : BESNARD Roland - SZUBINSKI Stéphane.

Procurations: BESNARD Roland à BALSAMO Martial.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (12 voix) LELOIRE Didier secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2024

Une copie était jointe à la convocation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (11 voix/1 abstention) le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024.

Signature du procès-verbal par le maire et secrétaire.

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Rapporteur : Martial BALSAMO

Changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination. Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ». Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Le conseil municipal se déclare à l'unanimité (12 voix) favorable au changement de nom de la FDE80.

Demande de subvention de l'école Notre Dame de Saint Valéry sur somme

L'école Notre Dame de Saint-Valery-sur-Somme a organisé une classe découverte au Puy du Fou du 28 au 31 mai 2024 auquel une enfant de la commune a participé et sollicite une aide financière. Ce projet est évalué à 400.00 €uros par enfant. Le conseil municipal décide à l'unanimité (12 voix) d'allouer une subvention de 60.00 €uros.

FINANCES – Rapporteur : Florence POTIEZ

Décision modificative reprise du solde de la section d'investissement

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il convient de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget communal. Ces ajustements budgétaires ont pour objet : rectification de la reprise du solde 2023 de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	C/001	- 21 221.50 €
DÉPENSES	C/231	+ 21 221.50 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (12 voix) ces décisions modificatives.

Décision modificative Subvention versée au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard Mobilier Grand Site de France

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il convient de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget communal. Ces ajustements budgétaires ont pour objet : Subvention versée au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour le mobilier d'interprétation et de valorisation du Grand Site de France Baie de Somme.

BUDGET COMMUNAL

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES	C/20415331	+ 934.00 €
RECETTES	C/280415331 - 040	+ 934.00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES	C/681 - 042	+ 934.00 €
DÉPENSES	C/615228	- 934.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité (12 voix) ces décisions modificatives.

PERSONNEL – Rapporteur : Martial BALSAMO

Avancement de grade – actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2024

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau établi par le Centre de gestion de la Somme relatif aux agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2024.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (12 voix) la création d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet et la suppression de l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à compter de la nomination de l'agent au 1^{er} juillet 2024.

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Maire
Martial BALSAMO



Secrétaire de séance

